

Au Conseil communal de Vufflens-la-Ville
Rapport de Commission relatif au préavis 14/2019
« Crédit d'étude pour la création de WC publics et l'extension de la déchetterie »

Rapport de minorité

Minorité composée de :
Guillaume de Buren

La minorité a suivi l'étude du préavis et a rencontré à deux reprises les représentants de la Municipalité en compagnie de l'ensemble de la Commission chargée d'étudier ce préavis.

La Commission et sa minorité ont échangé de manière efficace et constructive. Aucun désaccord n'est venu entacher le bon fonctionnement de la Commission. Les avis des uns et des autres sont parfaitement compris. La décision de présenter un rapport de minorité s'est imposée pour offrir une alternative constructive aux Conseillères et Conseillers communaux et non en raison de mésententes dans la Commission.

La voie du rejet est portée par la majorité, alors que la minorité propose un amendement qui s'explique ainsi :

Constatant l'absence de WC accessibles au public dans une zone de notre village à forte concentration d'activités publiques, la Municipalité a présenté pour la seconde fois un préavis pour répondre à des demandes de la population et de Conseillers communaux.

La Municipalité a pris soin de ne pas placer le Conseil communal devant un projet ficelé. La Commission, dans son ensemble, s'est félicitée de cette approche qui répond à une demande exprimée en séance du Conseil communal.

Considérant qu'une demande légitime a été exprimée et qu'une réponse fondée est proposée dans ce préavis 14/2019, la minorité ne souhaite pas proposer un rejet.

L'écoute des réponses de la délégation de la Municipalité aux questions de la Commission et l'étude des plans mis à disposition par le greffe communal ouvrent toutefois davantage de questions que ce préavis n'apporte de réponses. La simple acceptation du préavis 14/2019 ne se justifie dès lors pas.

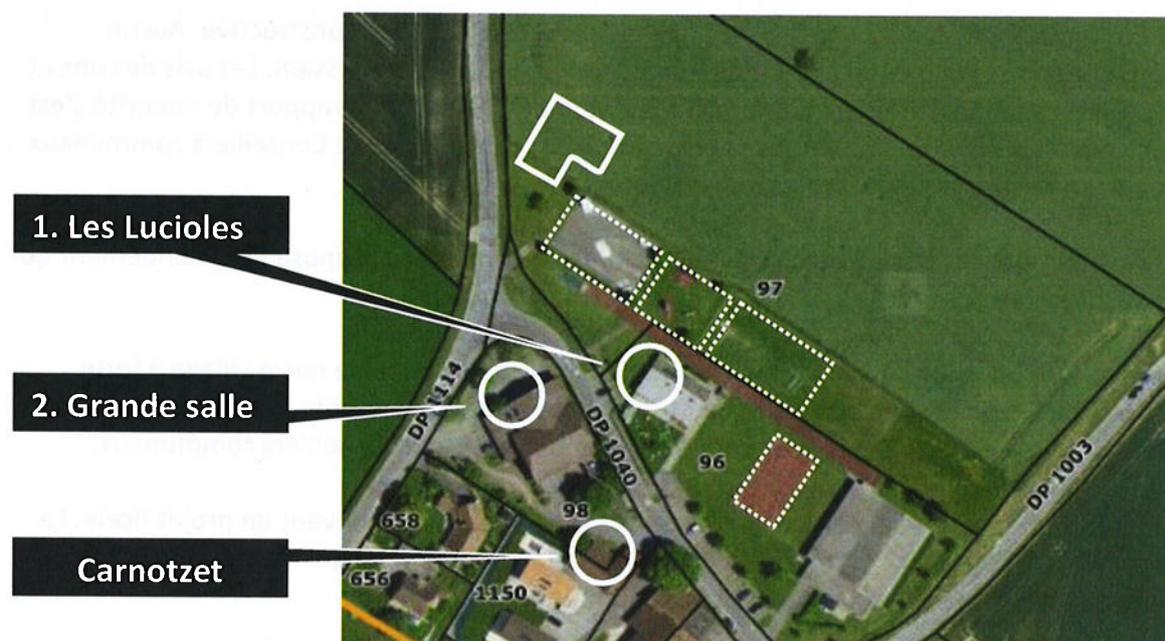
Ce point a été discuté avec la délégation de la Municipalité qui a encouragé la Commission à élaborer la présente proposition d'amendement.

La Commission dans son ensemble a constaté que la transformation du Carnotzet est une possibilité à laquelle s'ajoutent d'autres options qui n'avaient pas été envisagées par la Municipalité. L'amendement proposé vise donc simplement à élargir la réflexion prévue par l'étude proposée dans le préavis 14/2019.

Au lieu de se limiter à la seule transformation du Carnotzet, cette étude traitera au moins des alternatives, déjà abordées avec les représentants de la Municipalité, en façade Nord-Ouest de la Grande salle et en façade Ouest de la crèche des Lucioles. D'autres possibilités qui seraient identifiées dans la réflexion préliminaire peuvent être intégrées.

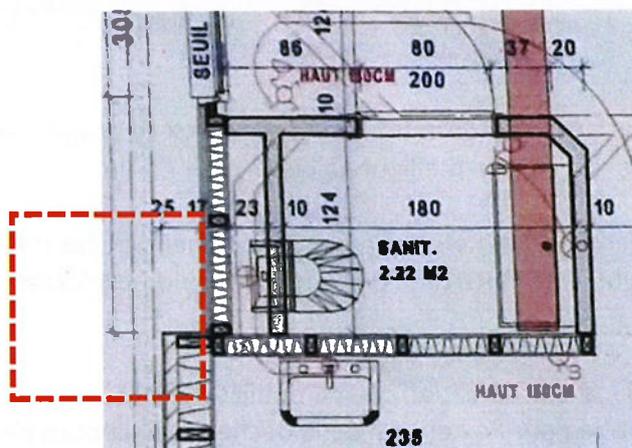
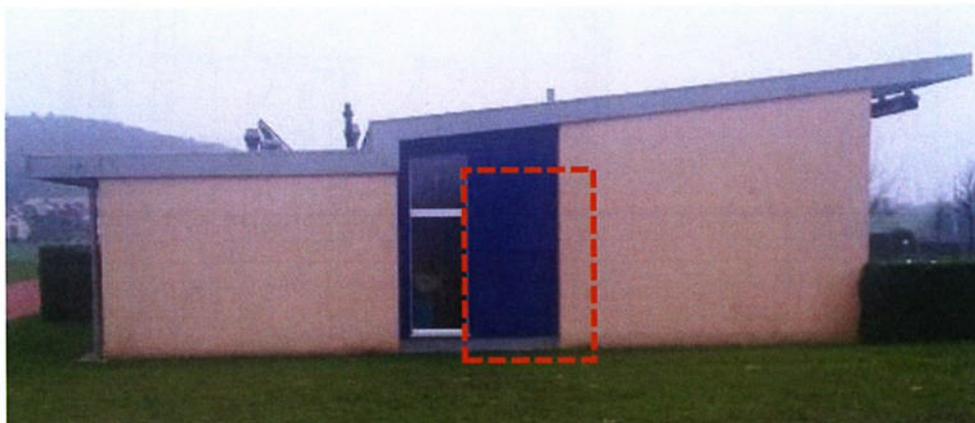
L'élargissement proposé impliquera des coûts d'études supplémentaires qui justifient une augmentation du crédit d'étude de CHF 20'000.00 à CHF 30'000.00. Si les WC publics se construisent, ces coûts seront en partie réduits de l'investissement futurs.

A titre indicatif – et pour bien comprendre la pertinence de l'amendement – les deux cas précités sont illustrés par une image de la façade, un plan et un rapide commentaire. L'image aérienne ci-dessous permettra à chacun de bien se repérer.



1. Option en façade Ouest des Lucioles :

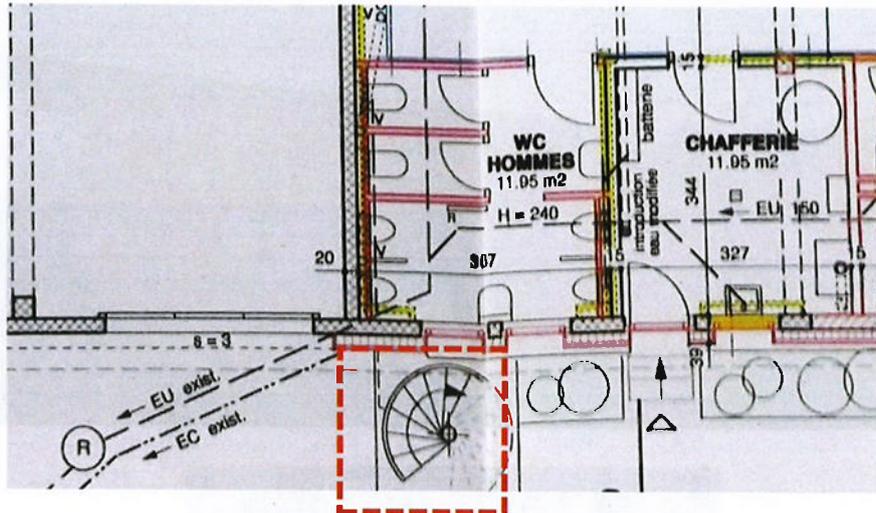
L'accessibilité - sans franchissement de route - serait améliorée depuis la place de jeu, le skate park, le terrain de basket, etc. L'accès serait distinct de celui de la crèche. Les questions techniques de raccordement semblent plus aisées par un accès direct dans une gaine technique où se trouve déjà l'évacuation d'une cuvette de WC. La question du gel – donc de l'utilisation toute l'année – n'est plus un problème. Cette option nécessite la construction d'une annexe légère sans question de voisinage ou de charpente. On peut donc s'attendre à un investissement bien moindre pour une réalisation plus rapide et plus utile.



2. Option en façade Nord-Ouest de la Grande salle :

Comme pour le Carnotzet, l'accès nécessite le franchissement d'une route. Les principaux intérêts de cette option sont d'éviter d'investir dans un nouveau bâtiment et de rassembler les infrastructures publiques. Selon les plans, le raccordement nécessiterait une petite excavation pour atteindre la conduite d'évacuation. Ici aussi la construction d'une annexe ne nécessiterait qu'une construction légère sans problème de voisinage ou de charpente. On peut donc s'attendre à un investissement moindre.





La minorité ne s'oppose pas à la transformation du Carnotzet si ce projet – telle que proposé par le préavis 14/2019 – s'avère être le meilleure à l'issue de l'étude.

La minorité souhaite simplement que notre village puisse bénéficier des meilleures infrastructures publiques utiles, compte tenu des possibilités non explorées, et ceci à un coût raisonnable.

L'absence de ces options dans la proposition de WC publics de la Municipalité ainsi que l'absence d'un besoin identifié pour l'extension de la déchetterie ne nous permet pas de donner notre plein soutien au préavis 14/2019.

En conséquence, la minorité propose au Conseil communal l'amendement suivant :

Le Conseil communal de Vufflens-la-Ville décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 30'000.00 destiné à l'étude pour la création de WC publics à proximité des infrastructures communales de la zone dite « Martelet ».
2. [inchangé] d'autoriser le financement par notre trésorerie courante ;
3. [inchangé] d'amortir cet investissement sur les comptes de l'exercice 2020.

Pour la minorité de la Commission chargée de l'étude du préavis 14/2019,

Guillaume de Buren

Vufflens-la-Ville, le 8.12.2019